

- a) Adopter les recommandations de procédure sous forme de décision et non de résolution;
- b) Fondre les projets de résolution apparentés;
- c) Prévoir du temps pendant la session pour des discussions et des consultations officielles;
- d) Limiter la durée du débat général.

Le Canada appuie fermement ces mesures et d'autres qui visent à accroître l'efficacité des institutions des Nations Unies.

7. Compte tenu de ce qui précède, la délégation canadienne à la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement propose les mesures suivantes au Groupe de travail III, pour examen :

- 1) Réaffirmation du rôle central et de la responsabilité primordiale de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
- 2) Décision de ne pas laisser les procédures administratives faire obstacle au progrès sur le fonds;
- 3) Approbation des dispositions de la résolution 42/42 N et recommandation tendant à ce que chaque président successif de la Première Commission continue de tenir des consultations en vue d'améliorer les pratiques et procédures de la Commission;
- 4) Renforcement de la capacité de la Commission du désarmement à procéder à un examen analytique approfondi d'un nombre restreint de questions;
- 5) Lancement par le Département des affaires de désarmement d'un programme d'information pour permettre aux ONG de mieux comprendre le rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement. A cet égard, le Département et le Secrétaire général devraient être encouragés à tirer parti des compétences des ONG en matière de désarmement dans la mesure du possible;
- 6) Maintien au même niveau des ressources financières et des effectifs du Département des affaires de désarmement;
- 7) Recommandation tendant à ce que le Secrétaire général, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés et en utilisant au mieux les capacités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (INURD) à titre consultatif, entreprenne une étude approfondie sur les activités actuelles et possibles de l'ONU concernant la vérification des accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.

-----